

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 17 mars 2017	N° 2017-119

Convocation du 10 mars 2017

Aujourd'hui vendredi 17 mars 2017 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Emmanuelle AJON, M. Dominique ALCALA, M. Alain ANZIANI, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Patrick BOBET, Mme Christine BOST, Mme Isabelle BOUDINEAU, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Virginie CALMELS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, M. Max COLES, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Alain DAVID, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Arnaud DELLU, M. Gérard DUBOS, M. Michel DUCHENE, M. Christophe DUPRAT, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Michel HERITIE, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Bernard JUNCA, M. Alain JUPPE, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, Mme Conchita LACUEY, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Jacques MANGON, M. Eric MARTIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Kévin SUBRENAT, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOLET, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOL, Mme Marie-Hélène VILLANOVE, Mme Anne WALRYCK, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alain SILVESTRE à Mme Maribel BERNARD
Mme Elisabeth TOUTON à M. Pierre LOTHAIRE
Mme Agnès VERSEPUY à M. Kévin SUBRENAT
M. Jean-Jacques BONNIN à Mme Chantal CHABBAT
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA
M. Jacques BOUTEYRE à Mme Cécile BARRIERE
M. Franck JOANDET à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH
M. Stéphan DELAUX à Mme Marie-Hélène VILLANOVE
Mme Laurence DESSERTINE à Mme Brigitte COLLET
M. Marik FETOUH à M. Philippe FRAILE MARTIN
Mme Martine JARDINE à Mme Christine BOST
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Anne WALRYCK
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à M. Erick AOUIZERATE
Mme Anne-Marie CAZALET à Mme Magali FRONZES

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Alain DAVID à M. Jean TOUZEAU à partir de 11h22
M. Arnaud DELLU à M. Serge TOURNERIE à partir de 10h30
M. Gérard DUBOS à Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à partir de 11h50
M. Jacques GUICHOUX à M. Michel VERNEJOL à partir de 11h15
M. Michel HERITIE à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 10h45
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 12h15
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI à partir de 11h20
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean-Pierre TURON à partir de 12h00
Mme Michèle DELAUNAY à M. Vincent FELTESSE à partir de 12h20
Mme Anne BREZILLON à Mme Florence FORZY-RAFFARD à partir de 10h15
M. Nicolas BRUGERE à M. Daniel HICKEL à partir de 10h30
Mme Emmanuelle CUNY à M. Didier CAZABONNE jusqu'à 10h48
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON jusqu'à 10h53
M. Franck RAYNAL à M. Eric MARTIN jusqu'à 11h45
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à M. Gérard CHAUSSET à partir de 12h40
M. Bernard LE ROUX à Mme Emmanuelle AJON à partir de 12h00
M. Michel LABARDIN à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 12h45
Mme Emile MACERON-CAZENAVE à M. Eric MARTIN à partir de 12h40

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Franck JOANDET à partir de 12h40, M. Jacques COLOMBIER à partir de 12h40

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 17 mars 2017	<i>Délibération</i>
	Direction générale Valorisation du territoire Direction appui administrative et financière DGVT	N° 2017-119

Hauts de Garonne Développement - programme d'actions 2017 - Pépinière de Floirac - subventions de fonctionnement

Madame Virginie CALMELS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Depuis sa création en 1989, l'association Hauts de Garonne développement (HDGD) s'attache à promouvoir l'image de la rive droite par le biais de projets d'animation et par la gestion administrative de dossiers et dispositifs économiques, culturels et sociaux. Cette démarche est menée en collaboration avec les collectivités territoriales et en lien avec les acteurs économiques locaux.

Les missions traditionnelles de l'association qui seront poursuivies en 2017 restent fondées sur le lien entre le projet associatif et les politiques publiques en matière économique sur la métropole.

L'association couvre une grande partie du territoire de la rive droite, 17 communes, soit 130 000 habitants et plus de 9 000 entreprises, 1400 créations d'entreprises par an dont 50% sont des micro-entreprises.

➤ **Bilan de l'année 2016 :**

- Programme d'actions

- Le dispositif à destination des jeunes « Je crée ma boîte, c'est moi le patron » : 195 jeunes sensibilisés, 33 jeunes accompagnés, et 14 réunions d'information ;
- Soutien à la création d'entreprises : 400 porteurs de projet accompagnés, dont 150 en accueil/entretiens individuels et 245 personnes lors des ateliers thématiques pour la création d'entreprises ;
- Sur la mission développement des entreprises : en entretiens individuels, 80 chefs d'entreprises ont été accompagnés dont 20 pour des recherches de locaux, 48 en conseil et 19 en recherche de financements. En accompagnement collectif, 926 chefs d'entreprises ont été soutenus, dont 715 pour le renforcement du réseau professionnel, 108 lors de petits déjeuners thématiques, et 103 sur des ateliers professionnels.

- Pépinière

La pépinière d'éco construction/bâtiment de Floirac apporte une réponse aux problématiques des jeunes entreprises (locaux, accompagnement, services mutualisés, réseau et synergies).

Depuis sa création, ce sont 57 entreprises qui ont été créées, soit 158 emplois directs, un taux de pérennité de 95% à 3 ans et 81% à 5 ans.

➤ **Programme d'actions 2017 :**

L'association souhaite poursuivre ses actions historiques :

- création et reprise d'entreprises : avec un objectif de 260 projets accompagnés en entretiens individuels ou par le biais d'animations collectives ;
- la pépinière d'entreprises de Floirac : poursuivre l'accompagnement quotidien des pépins par le biais d'actions individuelles et collectives ;
- la promotion du territoire : organisation d'événements (dîner de gala de janvier, forum de la diversité, rencontres Inter-entreprises).

➤ **Plan de financement :**

Bordeaux Métropole a soutenu cette association en 2015 pour un montant de 50 000 € TTC pour son programme d'actions et 11 000 € TTC pour la pépinière de Floirac et en 2016 pour un montant de 45 000 € TTC pour le programme d'actions 2016 et 11 000 € TTC pour l'animation de la pépinière en 2016.

Notre établissement public est sollicité cette année, pour un soutien financier de :

- 50 000 € TTC pour le programme d'actions 2017 dans le cadre d'un budget prévisionnel de 258 700 € TTC
- 11 000 € TTC pour la pépinière de Floirac dans le cadre d'un budget prévisionnel de 140 743 € TTC (soit 7,8%)

Toutefois, suite au cadrage budgétaire métropolitain fixé et à la demande transmise par l'association le 20 juillet 2016, il est proposé d'accorder cette année une aide d'un montant de :

- 45 000 € pour le programme d'actions 2017
- 11 000 € pour la pépinière de Floirac.

Les budgets prévisionnels sont définis comme suit :

• Programme d'actions – budget prévisionnel de l'association :

DEPENSES	En € TTC	RECETTES	En € TTC	%
Achats (outils video, fournitures administratives)	1 470	Vente de produits finis, prestations de services	38 288	14,8
Services extérieurs (locations, entretien et réparation, assurances, documentation, frais de formation, informatique)	33 587	Subventions d'exploitation		
Autres services extérieurs (honoraires, publicités, abonnements, déplacements, missions et réceptions, postes et télécoms, services bancaires)	88 448	Région	25 000	9,6
Impôts et taxes	2 469	Bordeaux Métropole	50 000	17.39 *
Charges de personnel	132 725	Cotisations communes	7 433	2,8
Autres charges de gestion		Fonds européens	129 858	50,1
		Agence services paiement	8 120	3,1
		253 699		

courante				
Charges exceptionnelles				
TOTAL (en €)	258 700	TOTAL (en €)	258 700	

* La subvention métropolitaine qu'il est proposé d'accorder pour le programme d'actions, soit 45 000€ représente 17.39% du budget prévisionnel (d'un montant de 258 700 €). Il appartiendra à l'association soit de recalculer son budget sur ces bases, soit de rechercher de nouvelles recettes.

La part des charges de personnel représente 51,3 % du montant des dépenses.

- Pépinière de Floirac – budget prévisionnel :

DEPENSES	En € TTC	RECETTES	En € TTC	%
Achats (outils video, fournitures administratives)	2 318	Vente de produits finis, prestations de services	14 510	10,30
Services extérieurs (locations, entretien et réparation, assurances, documentation, frais de formation, informatique)	14 543	Subventions d'exploitation		
Autres services extérieurs (honoraires, publicités, abonnements, déplacements, missions et réceptions, postes et télécoms, services bancaires)	16 195	Région	11 000	7,8
Impôts et taxes	1 900	Bordeaux Métropole	80 341	57,8
Charges de personnel	105 412	Cotisations communes	28 857	20,50
Autres charges de gestion courante		Fonds européens	6 034	4,28
Dotations aux amortissements	376	Agence services paiement		
TOTAL (en €)	140 743	TOTAL (en €)	140 743	

La part des charges de personnel représente 74,8 % du montant des dépenses.

- Indicateurs financiers de l'organisme :

	Budget N	Budget N-1	Réalisé N-2
Charges de personnel / budget global	51,3 %	46,75%	71,5%
% de participation de BM / Budget global	19,32%	11,5%	18,8%
% de participation des autres financeurs / Budget global	FSE : 50,19 % Région : 9,6 % Communes : 2,8%	FSE : 30,33% Région : 5,54% Département : 2,71% Communes : 17,56%	FSE : 6,93% Région : 10,84% Département : 9,54%

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'article L 5217-2 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article L 1611-4 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2012/236 du 22 mai 2015 relative au Règlement d'intervention à vocation économique,

VU les contrats de co-développements, notamment les fiches action n°54 de la ville de Lormont, n°3 de la ville de Floirac, n°7 de la ville de Carbon Blanc, n°14 de la ville de Bouliac, n°16 de la ville de Bassens, n° 19 de la ville d'Ambès et n°18 de la ville d'Artigues-près-Bordeaux,

VU la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

VU la demande formulée par l'organisme en date du 20 juillet 2016,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE l'association Hauts de Garonne développement œuvre dans une démarche de développement du bassin d'emplois et de redynamisation économique de la rive droite, tant dans son plan d'actions général que par le biais d'actions spécifiques en direction des filières stratégiques (éco-construction).

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de 45 000 € en faveur de l'association Hauts de Garonne développement pour la réalisation de son programme d'actions 2017.

Article 2 : d'attribuer une subvention de 11 000 € en faveur de l'association Hauts de Garonne développement pour la pépinière de Floirac.

Article 2 : d'autoriser, Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée et tout acte afférent, précisant les conditions de la subvention accordée ;

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice en cours, chapitre 65 - article 6574 – fonction 61.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 17 mars 2017

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 27 MARS 2017	Pour expédition conforme, la Vice-présidente, Madame Virginie CALMELS
PUBLIÉ LE : 27 MARS 2017	